



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU 23 JUIN 2026

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Delphine BERTHELOT

➤ **DÉLIBÉRATION N° 2026-06-30 : TABLEAU DES EMPLOIS**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de procéder à la création du poste susvisé ;
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, à procéder au recrutement et nomination sur emploi permanent ;
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, à prendre toute disposition relative à l'application de la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget principal du CCAS et au groupe n° 2 Dépenses afférentes au personnel de ses budgets annexes.

➤ **DÉLIBÉRATION N° 2026-06-31 : ADHÉSION AU DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT ASSURÉ PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le principe d'adhésion du CCAS au dispositif de signalement assuré par le Centre de gestion de Loire-Atlantique dans le cadre du marché régional qu'il coordonne ;
- d'approuver en conséquence les termes de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à la signer et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **DÉLIBÉRATION N° 2026-06-32 : COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion du Trésorier municipal au titre de l'exercice 2025 pour le Budget principal du CCAS. Ce compte de gestion visé et certifié par le comptable public n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes du C.C.A.S.

➤ **DÉLIBÉRATION N° 2026-06-33 : COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET ANNEXE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion du Trésorier municipal au titre de l'exercice 2025 pour le Budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile. Ce compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, appelle toutefois la remarque suivante : dans le cadre de l'ajustement des comptes avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), une écriture de régularisation de 0.02 € par voie d'opération d'ordre non budgétaire a été mal comptabilisée par le receveur public et sera régularisée par lui sur le compte de gestion 2026.

➤ **DÉLIBÉRATION N° 2026-06-34 : COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'ACCUEIL DE JOUR**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion du Trésorier municipal au titre de l'exercice 2025 pour le Budget annexe de l'Accueil De Jour. Ce compte de gestion visé et certifié par le comptable public n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes du budget de l'Accueil de jour.

➤ **DÉLIBÉRATION N° 2026-06-35 : COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S.**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (voir état annexé) ;
- de constater, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté à cette séance relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de décider d'annuler les crédits disponibles ;
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL CCAS

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		27 986,37		197 189,19		225 175,56
Opérations de l'exercice	59 678,29	48 789,41	2 699 245,06	2 702 961,67	2 758 923,35	2 751 751,08
TOTAUX (a)	59 678,29	76 775,78	2 699 245,06	2 900 150,86	2 758 923,35	2 976 926,64
Résultats de clôture						
Restes à réaliser (b)	-10 888,88			3 716,61	-7 172,27	
TOTAUX CUMULES (a+b)	59 678,29	76 775,78	2 699 245,06	2 900 150,86	2 758 923,35	2 976 926,64
RESULTATS DEFINITIFS A REPORTER (y/c Restes à réaliser)		17 097,49 (1)		200 905,80 (2)		218 003,29

➤ **DÉLIBÉRATION N° 2026-06-36 : COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (voir état annexé) ;
- de constater, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté à cette séance relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de décider d'annuler les crédits disponibles ;
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET ANNEXE SSIAD

	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		4 837,26				4 837,26
Opérations de l'exercice	83 204,04	91 458,16	1 345 641,11	1 343 999,40	1 428 845,15	1 435 457,56
TOTAUX (a)	83 204,04	96 295,42	1 345 641,11	1 343 999,40	1 428 845,15	1 440 294,82
Résultats de clôture		8 254,12	-1 641,71			6 612,41
Restes à réaliser (b)						
TOTAUX CUMULES (a+b)	83 204,04	96 295,42	1 345 641,11	1 343 999,40	1 428 845,15	1 440 294,82
RESULTATS DEFINITIFS A REPORTER		13 091,38	- 1 641,71			11 449,67

➤ **DÉLIBÉRATION N°2026-06-37 : COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'ACCUEIL DE JOUR**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (voir état annexé) ;
- de constater, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté à cette séance relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- de décider d'annuler les crédits disponibles, après les restes à réaliser ;

- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE JOUR

	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		17 722,86		8 874,23		26 597,09
Opérations de l'exercice	1 232,58	6 692,44	292 480,71	298 844,98	293 713,29	305 537,42
TOTAUX (a)	1 232,58	24 415,30	292 480,71	307 719,21	293 713,29	332 134,51
Résultats de clôture		5 459,86		6 364,27		11 824,13
Restes à réaliser (b)						
TOTAUX CUMULES (a+b)	1 232,58	24 415,30	292 480,71	307 719,21	293 713,29	332 134,51
RESULTATS DEFINITIFS A REPORTER (y/c Restes à réaliser)		23 182,72		15 238,50		38 421,22

➤ **DÉLIBÉRATION N° 2026-06-38 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S.**

- ♦ considérant que le compte administratif et le compte financier présentent des excédents qu'il convient d'affecter,
- ♦ constatant que les comptes financiers présentent :
 - un excédent de fonctionnement de : 3 716, 61 € au titre de la gestion de l'exercice 2025
 - un résultat antérieur reporté de : 197 189,19 €
- ♦ statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2025,

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Report à nouveau pour : **200 905,80 €** affectés aux dépenses d'exploitation de l'année 2026

➤ **DÉLIBÉRATION N° 2026-06-39 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 POUR LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver cette proposition d'affectation des résultats, laquelle sera soumise à l'Agence Régionale de Santé pour approbation.

➤ **DÉLIBÉRATION N° 2026-06-40 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'ACCUEIL DE JOUR**

- ♦ considérant que le compte administratif et le compte financier présentent un excédent qu'il convient d'affecter,
- ♦ constatant que le compte financier présente :
 - un excédent de fonctionnement de : 6 364, 27 € au titre de la gestion 2025
 - un résultat antérieur reporté de : 8 874,23 €
- ♦ statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
- ⇒ Report à nouveau pour **15 238,50 €** : affectés aux dépenses d'exploitation de l'année 2026.

➤ **DÉLIBÉRATION N° 2026-06-41 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S.**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2026 ci-annexé, relatif au Budget principal du Centre Communal d'Action Sociale.

➤ **DÉLIBÉRATION N° 2026-06-42 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 POUR LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'adopter le budget supplémentaire 2026 ci-annexé, relatif au Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile.

➤ **DÉLIBÉRATION N° 2026-06-43 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'ACCUEIL DE JOUR**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'adopter le budget supplémentaire 2026 ci-annexé, relatif au Budget annexe de l'Accueil de jour.

➤ **DÉLIBÉRATION N° 2026-06-44 : LE RÉGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le nouveau Règlement Budgétaire et Financier du budget principal du CCAS de Saint-Herblain annexé à la présente délibération.

➤ **DÉLIBÉRATION N° 2026-06-45 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE MODIFICATION AU MARCHÉ FABRICATION ET LIVRAISON DE REPAS DESTINÉS AUX USAGERS DU SERVICE SENIORS DU CCAS DE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN – LOT N°1 : FABRICATION ET LIVRAISON DE REPAS POUR LA RESTAURATION A DOMICILE**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la modification n°1 au contrat n°2024-002 pour la fabrication et livraison de repas destinés aux usagers du service seniors du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Herblain – Lot n°1 : Fabrication et livraison de repas pour la restauration à domicile ;
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, à signer la modification n°1 au contrat 2024-002 notifié le 5 novembre 2024 ;
- de charger Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente modification.

➤ **DÉLIBÉRATION N° 2026-06-46 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE MODIFICATION AU MARCHÉ FABRICATION ET LIVRAISON DE REPAS DESTINÉS AUX USAGERS DU SERVICE SENIORS DU CCAS DE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN – LOT N°2 : FABRICATION ET LIVRAISON DE REPAS POUR L'ACCUEIL DE JOUR**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la modification n°1 au contrat n°2024-003 pour la fabrication et livraison de repas destinés aux usagers du service seniors du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Herblain – Lot n°2 : Fabrication et livraison de repas pour l'Accueil de jour ;
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, à signer la modification n°1 au contrat 2024-003 notifié le 5 novembre 2024 ;
- de charger Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente modification.

➤ **DÉLIBÉRATION N° 2026-06-47 : ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT E-COLLECTIVITÉS**

Le syndicat mixte e-Collectivités, auquel notre établissement a décidé d'adhérer par délibération n°2022-12-59 du 13 décembre 2022, a été créé le 1^{er} janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Son président sollicite l'assemblée délibérante du C.C.A.S. de Saint-Herblain afin de procéder à l'élection de son représentant.

Monsieur Jérôme SULIM se porte candidat, pour représenter le C.C.A.S. de Saint-Herblain à e-Collectivités.

Le conseil procède à l'élection à bulletin secret.

Résultat du vote :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 11
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de bulletins blancs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 10

A obtenu :

Monsieur Jérôme SULIM : 10 voix

Monsieur Jérôme SULIM ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est proclamé représentant du C.C.A.S. de Saint-Herblain.

➤ **DÉLIBÉRATION N° 2026-06-48 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT A L'UNCCAS**

Considérant la volonté du CCAS de Saint-Herblain de s'investir pleinement au sein de l'UNCCAS par la désignation d'un candidat au comité des 100 de l'association, comité rassemblant les grands électeurs en charge de désigner les membres du Conseil d'Administration de l'UNCCAS,

Considérant la candidature de Simon BRUNEAU en tant que titulaire pour siéger au Conseil d'Administration de l'UNCCAS,

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de désigner comme candidat titulaire au comité des 100 de l'UNCCAS : Simon BRUNEAU.

➤ **DÉLIBÉRATION N° 2026-06-49 : DÉTERMINATION DES TARIFS 2026 AFFÉRENTS AU SÉJOUR VACANCES AIDANT-AIDÉ ORGANISÉ PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR DES SENIORS EN PERTE D'AUTONOMIE**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver les tarifs 2026 afférents au séjour vacances aidant-aidé organisé par le Centre Communal d'Action Sociale pour des seniors en perte d'autonomie exposés ci-avant ;
- de charger Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **DÉLIBÉRATION N° 2026-06-50 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT A L'INTERCLIC 44**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'autoriser le renouvellement de l'adhésion du C.C.A.S. de Saint-Herblain à l'association « InterCLIC 44 » ainsi que le versement annuel de la cotisation ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à engager toutes formalités nécessaires dans le cadre de cette adhésion ;
- de désigner Madame GANDOLPHE Myriam, conseillère municipale déléguée au Bien Vieillir, administratrice, et Madame DURAND Alexandra, coordinatrice du C.L.I.C., pour représenter le C.L.I.C. Seniors Indre-Saint-Herblain auprès de l'association InterCLIC 44.